



**LUDOTHÈQUE DE  
CHÊNE-BOUGERIES**

Membre de l'association genevoise des ludothèques

Et de la Fédération des Ludothèques Suisses

**FICHE D'INSCRIPTION « EMPRUNT UNIQUEMENT »**

**Titulaire de l'abonnement :**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Rue / N° : .....

NPA / Localité : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Email : .....

**Inscriptions de la même famille :**

Nom / Prénom	Date de naissance (JJ/MM/AA)

Photocopie carte d'identité

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués

Date ..... Signature .....



**LUDOTHÈQUE DE  
CHÊNE-BOUGERIES**

**Membre de l'association genevoise des ludothèques**

**Et de la Fédération des Ludothèques Suisses**

## **RÈGLEMENT « EMPRUNT UNIQUEMENT »**

Il est nécessaire d'être **membre** de la ludothèque pour **emprunter** des jeux et des jouets. Chaque inscrit devient membre de l'association.

**Le prix de l'inscription est de CHF 40.-/an.** Tarif par membre individuel ou famille, dès la date d'inscription.

L'abonnement est valable pour tous les membres d'une même famille durant 1 an. Une pièce d'identité du responsable, titulaire de l'abonnement, doit être présentée lors de l'inscription.

Cette cotisation permet à la ludothèque d'élargir le choix de jeux/jouets proposé, d'entretenir le matériel mis à disposition.

Cet abonnement permet d'emprunter 1 à 3 jeux, pour une période de 2 semaines. Si le jeu **n'est pas rendu dans les délais**, une taxe de **Fr. 2.-/par jeu** sera perçue par semaine de retard.

**Avant** d'emprunter un jeu, **l'abonné** doit contrôler que le jeu fonctionne et est en bon état **car il s'engage à le rendre à la date prévue, propre, en bon état et complet.** Si tel n'est pas le cas, une contribution pour la réparation du dommage sera exigée (nettoyage, remplacement de pièce manquante ou abîmée, voire remplacement du jeu entier selon le cas). Afin de protéger le matériel, l'abonné est prié d'emporter et de rapporter le jeu dans un sac.

Par ailleurs, la ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter des jeux prêtés.

En cas de maladie ou infection contagieuse (exemple poux), l'abonné est tenu d'en informer les ludothécaires afin que les mesures d'hygiène nécessaires soient prises. La direction de la ludothèque se réserve le droit d'accepter ou pas les personnes contagieuses.

Les membres sont priés de signaler leur changement d'adresse ou de situation familiale.

La ludothèque se réserve le **droit de ne plus accepter** un membre qui ne se conformerait pas au règlement.

Le comité de la Ludothèque

Chêne-Bougeries, lu et approuvé le .....

Signature .....



**LUDOTHÈQUE DE  
CHÊNE-BOUGERIES**

**Membre de l'association genevoise des ludothèques**

**Et de la Fédération des Ludothèques Suisses**

## **ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ**

Chers parents, chers membres,

Lorsque les conditions météorologiques le permettent, la ludothèque met gratuitement à la disposition de tous les enfants des jeux d'extérieur tels que des vélos, trotteurs, ballons, etc.

Afin de permettre à votre (vos) enfant(s) de profiter de ces activités, nous vous prions de bien vouloir signer ce document attestant que vous acceptez les risques encourus par cette utilisation, que ce soit pour vos enfants eux-mêmes ou envers des tiers.

De plus, veuillez noter que la perte ou les dommages causés au matériel prêté seront à votre charge.

Sans cette attestation dûment remplie, malheureusement, nous ne pourrons pas autoriser votre (vos) enfant(s) à utiliser ces jeux.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension, nous vous prions de recevoir, chers parents, chers membres, nos meilleures salutations.

L'équipe des ludothécaires

Chêne-Bougeries, lu et approuvé le .....

Signature